

Tribune publié le 11 juillet 2023 dans l'édition papier et en ligne du journal L'Écho par un collectif de signataires\*

## Quel avenir pour le projet « Territoire zéro chômeur » en passe d'être dénaturé ?

L'initiative « Territoires zéro chômeur de longue durée » a démontré son efficacité en France. Le ministre fédéral de l'Emploi, qui dit vouloir soutenir une telle initiative chez nous, prépare pourtant un avant-projet de loi la vidant d'intérêt et de sens.

Une expérience assez épatante se déroule en France depuis 2016, connue sous le nom « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD). Les politiques de lutte contre le chômage visent d'ordinaire à diriger les personnes sans emploi vers les besoins des entreprises. Les TZCLD parient au contraire sur la **capacité de petits territoires (un quartier en zone urbaine, une communauté de villages en zone rurale) à s'organiser collectivement**, à partir des compétences des personnes sans emploi et en respectant leurs droits, pour **rencontrer des besoins sociaux ou environnementaux** laissés jusque-là de côté.

Nous ne développerons pas ici tous les apports bénéfiques de cette initiative. Retenons simplement qu'elle se fonde sur **l'attribution d'un CDI à toute personne sans emploi du territoire qui souhaite y participer**, pour autant qu'elle soit privée d'emploi depuis plus de 12 mois. Peu importe donc que les volontaires soient bénéficiaires du revenu de solidarité active (équivalent du RIS belge), d'allocations de chômage, d'invalidité ou de maladie de longue durée, **le projet vise l'exhaustivité sans exclure des personnes en fonction de catégories administratives**. Ils et elles recouvrent alors un ensemble de droits et découvrent une possibilité d'action collective que beaucoup ignoraient pouvoir porter.

### Des initiatives dans les trois Régions

En Belgique, des pouvoirs publics locaux, des associations et des entreprises d'économie sociale trouvent dans cette expérimentation et dans les analyses qui en ont été faites une source d'inspiration. **En Wallonie, 17 expérimentations locales sont actuellement soutenues** par les Fonds Social Européen et la Région. A **Bruxelles**, le projet est au cœur de la nouvelle série de Contrats de Quartier Durable. En **Flandre**, plusieurs initiatives de *Buurten Zonder Langdurige Werkloosheid* sont impulsées par les associations Saamo et ATD. A défaut de cadre juridique adéquat, chacun des porteurs de projet compose aujourd'hui avec plus ou moins de moyens et de réussite pour construire des innovations pérennes et ambitieuses. Depuis octobre 2022, le **ministre fédéral de l'Emploi dit vouloir soutenir ces initiatives mais prépare un avant-projet de loi qui vide les TZCLD d'intérêt et de sens**. Il doit être révisé de fond en comble, au nom de la dignité des personnes sans emploi et du droit social.

Le ministre Dermagne envisage en effet, dans un avant-projet de loi nom équivoque de « Territoires de Soutien aux Chômeurs de Longue Durée » (TSCLD), vouloir permettre aux bénéficiaires d'allocations de chômage ou du revenu d'intégration sociale de **travailler dans des entreprises agréées, en conservant leur droit à ces allocations**. Un complément leur serait versé par les entreprises où ils et elles travailleraient. Un agrément permettrait aux autorités de s'assurer que ces entreprises fournissent « principalement des services locaux ».

### **Précarisation des statuts**

Là où l'expérimentation française garantit un contrat de travail à durée indéterminée, le projet fédéral crée une nouvelle catégorie de sous-emploi : **l'engagement reposerait sur la signature d'une convention dont la durée dépendrait du maintien des conditions d'accès aux allocations initiales**. Toute la maladresse de ce projet est de s'inscrire dans le cadre idéologique d'une Garantie d'Emploi pour *in fine* maintenir des allocations sociales faisant office de rémunération du travail. Ce serait **un pas de plus vers l'ubérisation du travail**, un nouvel élargissement de la gamme des statuts précaires parmi lesquels les entreprises peuvent faire leur marché. Ce serait une **nouvelle vague d'incertitudes administratives, fiscales et sociales** pour les personnes concernées - l'exact inverse de l'apaisement dont elles ont besoin, de la dignité que la société doit leur garantir, de la citoyenneté économique à laquelle elles ont droit.

Là où les Territoires zéro chômeur s'inscrivent dans une perspective claire de changement de paradigme climatique et social, la proposition du ministre Dermagne **renvoie à des projets pilotés verticalement et déjà existants**, dont rien ne garantit qu'ils aient du sens et de l'utilité pour le territoire et ses habitants.e.s.

### **Une proposition potentiellement nuisible**

Aujourd'hui, quand les pouvoirs publics tentent d'orienter les personnes privées d'emploi vers des métiers en pénurie et des fonctions critiques, ils ne questionnent jamais le caractère nocif des activités concernées. A l'inverse, l'expérience des projets TZCLD montre que celles et ceux qui vivent déjà les décrochages et basculements qui nous attendent sont particulièrement bien placés.e.s **pour imaginer les nouveaux métiers dont nous avons réellement besoin, aujourd'hui et surtout demain**.

Là où le cadre juridique soutenant l'expérimentation française a été voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale, **la proposition du ministre de l'Emploi ne contente personne** : ni les défenseurs d'un emploi digne et inclusif, ni les personnes en manque d'emploi digne et inclusif, ni les tenants d'une transition juste cherchant à tenir ensemble les questions de la fin du monde et de la fin du mois.

Alors à quoi et à qui sert-elle ? Comment s'articule-t-elle aux autres politiques de l'emploi et du travail ? Et plus encore, **pourquoi construire une proposition potentiellement nuisible**,

alors que les analyses scientifiques de l'expérimentation française permettent d'identifier clairement les conditions d'une appropriation réussie en Belgique ? **L'affaire est incompréhensible.**

Les signataires de ce texte ne reconnaissent pas les principes et pratiques des Territoires Zéro Chômeur dans l'avant-projet de loi porté par le ministre Dermagne. Ils refusent de voir le terme employé par des **propositions qui n'en respectent ni l'esprit, ni les fondements.**

### **L'étiquette et le flacon**

Le problème n'est évidemment pas seulement celui de l'étiquette, il est aussi dans le contenu du flacon : si le ministre de l'Emploi n'entend pas déployer l'ingénierie juridique nécessaire à soutenir les initiatives wallonnes, bruxelloises et flamandes, alors nous ne voyons pas non plus **comment il pourra avancer durablement et démocratiquement vers les 80% de taux d'emploi** visés par son gouvernement.

Car oui, **nous avons besoin de politiques publiques garantissant à tou.te.s les moyens de vivre dignement**, qui encouragent les entreprises à prendre soin des gens et de la planète, qui fassent confiance aux citoyens, même défavorisés. L'avant-projet de loi porté par le Ministre ne répond à aucun de ces critères.

**Nous sommes néanmoins collectivement prêts à l'aider à avancer dans cette direction.** Et si l'Etat fédéral n'est pas en état de soutenir le projet Territoires Zéro Chômeur, qu'au moins il ne prétende pas s'en inspirer et ne se saisisse pas abusivement de son nom et de son histoire.

### **\*Collectif de signataires**

Marc BECKER (CSC wallonne), Guéric BOSMANS (Centrale Générale-FGTB), Julien CHARLES (CESEP/UCLouvain/ULB), Philippe DEFEYT (IDD), André DENAYER (ATD Quart Monde Belgique), Ariane ESTENNE (MOC), Isabelle FERRERAS (FNRS/UCLouvain), Geoffrey GOBLET (Centrale Générale-FGTB), Laurent GRANDGUILLAUME (Territoires zéro chômeur de longue durée, France), Paul HERMANT (FdSS), Auriane LAMINE (UCLouvain), Anne-Hélène LULLING (Interfédé), Christine MAHY (RWLP), Dominique MÉDA (Université Paris Dauphine), Céline NIEUWENHUYS (FdSS), Bénédicte SOHET (Concert-ES), Paul TIMMERMANS (IBEFE Hainaut Sud/MIREC), Pavlina R. TCHERNEVA (Bard College), Ben VAN HAVERE (Saamo), Eric VERMEERSCH (CESEP)